vient de me la fournir. Je lui adresse mes remerciements.

M. Caron a parlé de mes relations avec la famille Humbert; s'il y a des gens qui ont oublié les leurs, moi, je m'en souviens et je m'en souviendrai longtemps.

M. Colly. — C'est rosse!

Le préfet de police. — Les voici: En quinze ans, j'ai passé trois fois le seuil de la maison des Humbert. En fait de relations épistolaires, je me souviens que quand j'ai quitté la préfecture pour l'Algérie, j'ai reçu de Frédéric Humbert une lettre de félicitations débordante de sympathie; j'ai répondu comme il convenait.

Il a été écrit en mon nom quelques billets à Mme Humbert; c'était généralement pour décliner des invitations, car si le ménage Humbert a dîné une fois chez moi, je n'ai accepté aucune de ses invitations, soit à des soirées, soit à la chasse, soit pour partager leur loge à l'Opéra. Pas une seule.

Si j'ai agi ainsi, ne vous y trompez pas, ce n'est pas par intuition de l'avenir, par prudente prévoyance, je n'avais aucun soupçon de l'indignité du ménage Humbert, qui avait gagné tous ses procès. (Rires.)

Mais c'est que le salon des Humbert n'était pas un salon officiel et je ne me suis pas cru obligé de répondre à ces invitations autrement que je ne le fais en pareille circonstance, c'est-à-dire en envoyant des cartons de théâtre. Au point de vue de la balance des politesses mondaines, je n'étais donc pas l'obligé du ménage Humbert, au contraire. Néanmoins, je fus surpris à l'occasion d'un événement de famille, le matin de la cérémonie, de recevoir un cadeau de noces.

Je ne vis pas là de piège. Je songeais seulement au mariage de Mlle Humbert qui, vraisemblablement, devait être prochain et j'eus l'impression plutôt désagréable d'un homme qui reçoit à l'improviste une lettre de change à courte échéance et qui a une provision à faire. Mais une impression chassant l'autre je ne songeais plus à cet incident quand se produisit le coup de théâtre de l'ouverture du coffre-fort.

Je compris alors par quel abominable tour le préfet de police se trouvait constitué en état de débet à l'égard des Humbert.

Or, je n'avais pas le choix des moyens pour me libérer, il ne m'en restait qu'un seul, c'était de faire toute diligence pour rentrer en possession de l'objet donné et qui se trouvait au loin, au fond de la Russie, et de le reverser à la famille Humbert.

En tous cas, M. Julien Caron me concédera, bien que je ne sois pas de tempérament vindicatif, que les sentiments que je vouai dès ce moment à cette femme n'avaient rien de commun avec la bienveillance.

Je passe donc sur l'accusation de complaisance.

Mais je vous demande la permission de répondre brièvement aux deux critiques en réalité contradictoires qui me sont adressées par M. Caron relativement au rôle que j'ai été appelé à jouer dans l'affaire Humbert.

D'autre part, on a prétendu que j'avais manqué d'activité et de zèle, que je n'avais pas fait les diligences nécessaires, et que c'est cela qui avait permis à la famille Humbert de s'échapper.

D'une part, on a affirmé que j'avais outre-passé mes pouvoirs, que j'avais empiété sur les attributions du juge d'instruction et que j'avais pris une initiative que je n'avais plus le droit de prendre.

Je réponds d'abord au premier point.

Le rôle du préfet de police en ces sortes d'affaires est réglé par le code d'instruction criminelle; or, les prescriptions de ce code sont formelles: dès qu'une affaire est connue de la justice, dès que le parquet est saisi, les pouvoirs du préfet de police — qui sont, tant que l'affaire n'est pas au parquet, ceux d'un juge d'instruction, ou du moins quelque chose d'approchant — ces pouvoirs expirent.

C'est le texte du Code confirmé par la doctrine et la jurisprudence dont voici le dernier document:

« Le tribunal;

» Attendu que les pouvoirs que le préfet de police tient de l'article 10 du code d'instruction criminelle, sont subsidiaires en ce sens que le préfet n'a pas le droit d'instruire concurremment avec le procureur de la République, le juge d'instruction et qu'il est dessaisi dès que ces magistrats se saisissent de l'affaire; que sa mission consiste, en effet, à suppléer l'action de la justice à l'égard des faits qu'elle ignore et que son intervention n'a plus de raison d'être, ni objet, dès que le procureur de République et le juge d'instruction se sont mis en mouvement. »

Messieurs, que devais-je faire?

Je devais faire deux choses.

La première était de mettre à la disposition du juge non seulement le chef de la sûreté, non seulement les commissaires de police, mais tous les agents et tous les services de la préfecture de police dont le concours serait jugé nécessaire ou même utile.

En second lieu, je devais très rapidement et très fidèlement transmettre au juge tous avis, tous renseignements, toutes lettres, anonymes ou autres, sans rien conserver ni garder par devers moi.

Voilà exactement ce que j'avait à faire et exactement ce que j'ai fait.

Par contre, je devais m'abstenir rigoureusement de toute initiative personnelle, de toute immixtion, dans cette circonstance, dans les pouvoirs et dans l'action du juge d'instruction.

L'impulsion unique, la direction entière, ne pouvait partir que d'un seul point, que du cabinet du juge d'instruction.

Et, à défaut de texte et de jurisprudence, le bon sens en décide évidemment ainsi.

Aurait-on compris que le préfet de police, qui ne connaissait aucune pièce du dossier, entamât une action parallèle à celle du juge d'instruction, qu'il risquât de contrecarrer ses plans, d'entraver son action, de traverser ses pistes et de les éventer.

Si je l'avais fait, j'aurais manqué à mon devoir.

M. J. Caron a parlé d'une dépêche dans laquelle un mot important aurait été omis.

Je ne puis donner d'explication à ce sujet, car je n'ai rédigé aucune dépêche, je n'en avais pas le droit.

Dans ces conditions, ce que je puis dire, c'est que je défie qui que ce soit d'apporter une preuve quelconque d'une initiative, quelle qu'elle soit, prise par moi.

— Mais, interrompt M. Bertrou, c'est justement ce que nous vous reprochons. Vous savez si bien faire preuve d'initiative en matière politique! Pourquoi n'avez-vous pas en cette affaire de droit commun déféré, suivant la vieille expression, à la clameur publique, à la clameur de haro?

M. Bertrou. — Je déclare, monsieur le préfet de police, que je vous sais incapable de prendre pour guide de votre conscience votre intérêt personnel, mais vous avez envisagé l'intérêt du gouvernement actuel, celui du parti politique dont vous êtes l'agent et, en quelque sorte, le représentant. Vous n'avez pas osé marcher, parce que vous saviez ce qu'on allait trouver derrière les Humbert, les hautes personnalités qui allaient être mêlées à cette fange.

Ces paroles soulèvent quelque tumulte. Les conseillers, fort calmes jusque-là, quittent leurs bancs, s'interpellent. Dans le bruit, le préfet de police proteste. Il ne veut pas, dit-il, rester sous le coup des paroles de M. Bertrou et déclare qu'à ses risques et périls, malgré la responsabilité qu'il eût pu encourir, il aurait arrêté Mme Humbert s'il avait pu supposer ce qui allait se passer.

« Mais, dit-il, qui donc dans la presse ou au Palais s'attendait à ce qu'on a découvert? Ceux-là mêmes qui poursuivaient la campagne jugeaient Mme Humbert assez habile pour ramasser des titres qui ne lui appartenaient pas et en bourrer son coffre-fort pour jouer à nouveau la justice. »

Ces explications closent le débat. Il se ranime bien un peu sur une intervention de M. Colly affirmant que si les Humbert avaient été arrêtés et l'affaire tirée au clair, des nationalistes s'en seraient un peu moins servis lors des élections. Mais visiblement tout le monde est édifié, et c'est à l'unanimité qu'on adopte un ordre du jour de M. Galli qui ne fait que renouveler un vœu dès longtemps émis par le Conseil.

Le Conseil, considérant que la préfecture de police, maintenue comme institution politique, est contraire à l'administration d'une bonne et impartiale justice,

Emet le vœu: Que la préfecture de police, telle qu'elle existe actuellement, soit supprimée, et que les services de police soient placés sous la direction du Conseil municipal.

Le drapeau et les cérémonies patriotiques. — La seconde question au préfet de police a été posée par M. Poirier de Narçay qui demande à M. Lépine pourquoi ses agents ont interdit le déploiement du drapeau tricolore au cours de la manifestation annuelle des patriotes autour du Lion de Belfort.

C'est d'abord, répond le préfet, parce qu'une fête foraine avait lieu justement à cet endroit. Je dois reconnaître que l'idée de promener le drapeau tricolore au milieu des orgues à roulettes et des cymbales, devant les boniments et les parades d'une fête foraine qui battait son plein à cet endroit m'a paru peu heureuse.

D'autre part, on avait annoncé une contre-manifestation. Je n'étais pas sûr dans ces conditions de pouvoir épargner au drapeau tricolore des heurts, des bousculades qui eussent été regrettables. Voilà pourquoi j'en ai interdit le déploiement. Je l'ai d'ailleurs autorisé quelques instants après, au moment où les couronnes ont été déposées, parce que le bruit de la fête avait cessé et que la contre-manifestation ne s'était pas produite.

M. Galli conteste les assertions de M. Lépine. Le déploiement, dit-il, était interdit sur tout le parcours. M. Poirier de Narçay appuie son collègue, et sur sa demande, le Conseil vote sans aucune passion d'ailleurs, un « blâme » au préfet de police.

Affaires diverses. — Le président donne lecture d'une lettre du ministre de la guerre refusant d'assimiler le personnel du chemin de fer métropolitain à celui des grandes compagnies, au point de vue des obligations militaires.

Sur la proposition de M. Quentin-Bauchart, le Conseil charge M. Frère Masseau, statuaire, d'exécuter un buste de M. Eugène Dutuit.

Une proposition tendant à l'admission de chiens de petite taille dans les voitures du Métropolitain est renvoyée à l'administration, pour étude.

Enfin, sur l'intervention de MM. Dausset et Achille, le Conseil est officiellement avisé que l'adjudication des travaux de démolition du marché du Temple est fixée au 8 novembre.

Aujourd'hui, séance privée du comité du budget. Séance publique lundi.

LES RAISONS D'UN SUCCÈS

UN DÉVELOPPEMENT SANS PAREIL

On est frappé d'étonnement quand on voit avec quelle rapidité se développent, en Europe et principalement en France, les affaires de la *Mutual Life*, la grande Compagnie mutuelle d'assurances sur la vie dont tout le monde connaît les bureaux, 20, boulevard Montmartre, à Paris, et qui n'opère guère chez nous que depuis treize ans.

Voici, en effet, année par année, le chiffre des assurances en cours qu'elle y a constituées pendant cette période, en dehors des 5 milliards 252 millions qu'elle possède aux Etats-Unis, son pays d'origine:

PROGRESSION DES AFFAIRES DE LA MUTUAL LIFE EN EUROPE SEULEMENT

Assurances réalisées en vigueur

1889 .... Fr.	60.458.031
1890	102.719.798
1891	161.586.249
1892	227.953.881
1893	325.528.088
1894	393.098.901
1895	457.300.155
1896	500.356.642
1897	553.801.487
1898	627.863.140
1899	701.690.663
1900	782.093.316
1901	869.866.145

La *Mutual Life* a donc constitué en Europe, en moins de quinze ans, un portefeuille d'assurances supérieur à celui que la plus importante compagnie européenne a mis plus de quatre-vingts ans à établir.

Quelle est la cause de semblables résultats d'autant plus remarquables que, dans les plus importantes compagnies européennes, la situation reste, pour ainsi dire, stationnaire depuis quelques années, quand elle n'accuse pas, parfois, une sorte de recul?

Tout homme qui réfléchit un peu se fait nécessairement ce raisonnement qu'en matière d'assurances sur la vie, les souscripteurs de contrats, qui sont généralement des pères de famille, prudents et avisés et qui déboursent des sommes considérables, n'agissent certainement pas à la légère, et que s'ils accordent la préférence à la *Mutual Life*, c'est parce qu'ils y trouvent indiscutablement de réels avantages.

Avec un peu d'attention, il est facile de dégager de l'étude comparative des tarifs, des conditions des polices, ainsi que des statuts qui régissent les diverses Compagnies, les raisons qui justifient cette préférence. Les voici tels qu'ils ressortent des rapports de la *Mutual Life*:

1° Tout d'abord, la *Mutual Life* est une société purement mutuelle et n'a, par conséquent, aucun actionnaire à rémunérer; aussi attribue-t-elle à ses seuls assurés la totalité des bénéfices qu'elle réalise sur la mortalité ainsi que sur le placement de ses fonds, alors que les Compagnies par actions réservent à leurs actionnaires, généralement la moitié des bénéfices d'assurances et la totalité des bénéfices de placement.

Il suit de là que les assurés de la *Mutual Life* sont beaucoup mieux traités que ceux des Compagnies par actions.

2° Par suite de cette absence d'actionnaires, la *Mutual Life* n'a pas besoin de majorer le prix théorique, ou *prime pure*, de l'assurance, comme sont tenues de le faire les Compagnies par actions, pour arriver à former les dividendes qu'elles doivent à leurs actionnaires.

Il va de soi qu'une compagnie qui doit supporter des frais de gestion et d'acquisition d'affaires et qui, en outre, ne peut prévoir les événements qui sont de nature à augmenter le taux de la mortalité, non plus que les crises économiques capables de diminuer le taux de ses intérêts, ne peut vendre l'assurance au prix théorique exprimé par la prime pure; mais il est prouvé que les compagnies peuvent gagner des sommes considérables en ne la majorant que faiblement, quand ces compagnies ont la possibilité, par suite de leur système et des avantages qu'elles offrent au public assurable, de réaliser un très gros chiffre d'affaires.

Ce qui prouve qu'on peut se montrer plus libéral envers les assurés, c'est que la *Mutual Life*, ne charge cette prime que de 9 0/0 seulement, lorsqu'elle émet des polices-vie au tarif minimum, pour les âges moyens, variant de vingt et un à quarante-cinq ans par exemple, quand les compagnies par actions majorent cette prime de 33 0/0 en moyenne, ce qui n'empêche pas la *Mutual Life* de réaliser, pour ses assurés, plus de bénéfices que toute autre compagnie au monde.

L'an dernier, en effet, la *Mutual Life* a gagné, pour ses assurés, 49 millions de bénéfices, dont 19 millions ont été procurés par l'écart qui s'est produit entre la mortalité réelle et la mortalité prévue par les tables. Or, ce n'est pas là un fait accidentel: dans les dix dernières années, la *Mutual Life* a gagné ainsi, pour ses assurés, d'après les rapports officiels de l'Etat de New-York, 376 millions de francs et 869 millions depuis soixante ans qu'elle existe; c'est ce qui explique pourquoi les personnes bien renseignées s'adressent de préférence à la *Mutual Life*.

Entre un tarif très cher, établi pour rémunérer des actionnaires, et un tarif réduit, établi dans le but d'alléger les charges des assurés, il n'y a pas à hésiter.

TRIBUNAUX

Bizarreries testamentaires. — La première chambre du tribunal civil, présidée par M. Ditte, a déclaré hier irrecevable la demande en nullité de testament formée par les héritiers naturels de M. Bégis, cet ancien chemisier qui se pendit, après avoir adressé au préfet de la Seine une lettre, conçue en termes drôlatiques, par laquelle il lui annonçait qu'il l'instituait son légataire universel.

Le jugement déclare que les héritiers naturels ayant été formellement exhérédés étaient sans qualité pour attaquer les dernières volontés du testateur, attendu que le testament fût-il annulé, au point de vue de l'institution du préfet de la Seine, comme légataire universel, ils ne pourraient, à raison de leur exhérédation, recueillir la succession.

La grâce de l'assassin du marquis de Morès. — On télégraphie de Sousse que le procureur de la République s'est rendu hier à la prison pour annoncer à El Kheir, condamné à mort pour assassinat du marquis de Morès, la nouvelle officielle de la commutation de sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

El Kheir s'est montré impassible, disant simplement: merci.

NÉCROLOGIE

On annonce, de Douai, la mort subite de M. l'abbé Follioley, qui avait été une des personnalités les plus en vue de l'Université. Après avoir collaboré à l'*Univers*, de Louis Veuillot, l'affection qu'il portait à Mgr Parisis — l'ami et le rival de Montalembert et l'un des auteurs de la loi de 1850 — le détermina à recevoir la prêtrise. Il fut le secrétaire et le confident de l'évêque d'Arras, puis à la mort de ce dernier entra dans l'Université sur les sollicitations de M. Glachant, alors inspecteur général. Il fut successivement, de 1873 à 1899, proviseur des lycées de Laval, de Caen et de Nantes. Son habileté, son zèle, son administration énergique et son dévouement passionné à l'Université lui avaient valu une légitime influence. Il éleva au plus haut point de prospérité les établissements placés sous sa direction. Après sa retraite, il s'était fixé à Douai. Il aura été, sans doute, le dernier proviseur prêtre, et laissera un souvenir durable. M. Follioley était officier de la Légion d'honneur.

Nous apprenons la mort, à l'âge de soixante et onze ans, de M. René Picard, qui fut pendant de longues années, directeur de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Il remplit ces fonctions avec autorité et courtoisie. Son départ laissa d'unanimes regrets à tous ceux qui furent en relations avec lui.

M. René Picard, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, était entré dans la marine. Il donna sa démission pour entrer à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, où il conquit rapidement la situation considérable de chef de l'exploitation, et dont il resta l'ingénieur-conseil quand il prit sa retraite. M. Picard était administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, et administrateur du *Petit Journal*. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Nous apprenons la mort de M. Maurice Jonas, décédé en son domicile, 3, rue Montholon, à l'âge de cinquante-quatre ans.

L'inhumation aura lieu vendredi 31 du courant, au cimetière Montparnasse. Réunion à deux heures, au domicile mortuaire.

On est prié de considérer le présent avis comme une invitation.

Les obsèques de Mme veuve Louis Newfield, née Rosalie Wormser, décédée à Carlsruhe, auront lieu demain vendredi, à deux heures précises.

On se réunira à la porte principale du cimetière Montmartre.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Martin Saint-Léon, avocat, et depuis quelques mois collaborateur du *Figaro*, décédé hier soir après quelques jours de maladie, à l'âge de trente-trois ans.

THÉATRES

« Amant de cœur »

Le théâtre de l'Ambigu a donné hier soir la première représentation d'un drame nouveau; il a pour titre: *Amant de cœur*. Inutile, sans doute, de l'expliquer. Le mot n'est peut-être pas dans le dictionnaire; mais la chose est entrée dans nos mœurs... dans nos mauvaises mœurs.

On nous conte l'aventure d'un raté de la vie, Paul Duchemin, qui, marié à une brave ouvrière, la trompe avec une demi-mondaine. La demi-mondaine se lasse; il faut que Duchemin aussi lui donne de l'argent. Duchemin s'affuble d'un faux titre de noblesse et sollicite la main d'une riche roturière. Le mariage est sur le point d'être célébré, lorsque la femme de Duchemin, qui apporte à la fiancée son voile de mariée, reconnaît et démasque Duchemin. Mariage rompu. Duchemin retombe dans la misère: il n'en est sauvé que par sa femme et sa fille. Trop tard, d'ailleurs: il meurt entre leurs bras, pardonné.

Les auteurs de ce drame, simple, sobre et très émouvant dans ses derniers actes, sont MM. Fontanes, ancien artiste dramatique, actuellement directeur du Châtelet, et Decori, l'artiste dramatique bien connu. Leurs noms ont été applaudis. On a apprécié Mme Nau, et on a fait fête à la petite Angèle Henry, qui a la sûreté et l'aplomb d'une doyenne.

— On nous téléphone de Berlin:

Mme Sarah Bernhardt a joué hier la *Dame aux Camélias* devant une salle archi-comble. Le succès de la tragédienne a été encore plus décisif que dans les soirées précédentes. Le public ne s'est pas lassé d'applaudir, d'acclamer et de rappeler la grande artiste.

Après le troisième acte, plusieurs couronnes de lauriers lui ont été remises dont l'une était ornée d'un ruban aux couleurs françaises.

Mme Sarah Bernhardt donnera le 6 novembre, à son retour de Hambourg, une nouvelle représentation à Berlin, dont le produit sera partagé par parties égales entre une société allemande contre l'alcoolisme et une société similaire française. Sarah Bernhardt jouera à cette occasion *La Patrie*, de Sudermann.

— Les musiciens d'orchestre en Amérique.

L'arrivée de Mascagni à New-York a provoqué un conflit entre lui et les musiciens établis dans « la cité impériale ». Ceux-ci ont adressé au chef du bureau d'immigration une requête énergique pour demander l'expulsion de tous les musiciens de l'orchestre que M. Mascagni a amenés avec lui à New-York, en se basant sur la loi qui défend l'immigration de travailleurs étrangers engagés par contrat avant leur arrivée en Amérique.

Les musiciens américains prétendent que leurs confrères italiens ne sont pas des artistes, mais des artisans.

— Ce soir:

A l'Opéra-Comique, à huit heures et demie, reprise de *Pelléas et Mélisande*, drame lyrique en cinq actes et douze tableaux, tiré du théâtre de M. Maurice Maeterlinck, musique de M. Claude Debussy:

MM. Rigaux (début), Pelléas; Dufranne, Golaud; Vieuille, Arkel; Viguié, le médecin.

Mmes Garden, Mélisande; J. Passama, Geneviève; Dumesnil, Iniold.

Chef d'orchestre, M. Messager.

Au théâtre du Châtelet, à huit heures, première représentation des *Aventures du capitaine Corcoran*, pièce en quatre actes et vingt-quatre tableaux, d'après le roman d'Assollant, de MM. Gavault, Berr et Vély:

MM. Gémier, Hatkins; Jean Périer, Tapon Vernouillet; Pougaud, Kerdorec; Jean Daragon, Corcoran; Zeller, Acajou; Froment, Rao; Teste, Barclay; René Robert, Holkar; Liézer, le vieux Rao; J. Renez, lord Braddock; Bosc, Robarts.

Mmes Spindler, Sita; Doriel, Georgette; Debary, lady Braddock; Médeau, mistress Robats.

Au Nouveau-Théâtre, à huit heures et demie très précises, répétition générale d'*Un ennemi du peuple*, d'Ibsen (traduction Chennevière et Johansen).

Au théâtre de la Gaîté, à huit heures et demie, première représentation de la reprise des *Saltimbanques*, opéra-comique à spectacle, en trois actes et quatre tableaux, de M. Maurice Ordonneau, musique de M. Louis Ganne.

— A l'Opéra, demain soir, M. van Dyck chantera pour la première fois de ce nouveau séjour *la Valkyrie*.

— A l'Odéon:

Samedi, à la matinée de *l'Arlésienne*, Mlle Sylvie jouera pour la première fois le rôle de Vivette.

Le prochain « Samedi littéraire et dramatique », en raison des fêtes de la Toussaint, n'aura lieu que le 18 novembre. Il sera consacré à Tolstoï. Causerie de M. Bérenger.

— Matinées de la Toussaint:

SAMEDI

Comédie-Française. — *Les Burgraves* et le Couronnement.

Opéra-Comique. — *Le Domino noir*, *Maître Wolfram*.

Odéon. — *L'Arlésienne*.

Nouveautés, Renaissance, Palais-Royal, Sarah-Bernhardt, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Bouffes-Parisiens, Ambigu, Folies-Dramatiques, Athénée, théâtre Antoine, Cluny, Château-d'Eau, Châtelet, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.

Folies-Bergère, Nouveau-Cirque, Cirque d'Hiver, Scala, Olympia, la Cigale, Mathurins, spectacles divers.

DIMANCHE

Comédie-Française. — *Phèdre, le Testament de César Girodot*.

Opéra-Comique. — *Mignon*.

Odéon. — *Monsieur le Directeur*.

Vaudeville, Gymnase, Palais-Royal, Sarah-Bernhardt, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Bouffes-Parisiens, Ambigu, Folies-Dramatiques, Athénée, théâtre Antoine, Cluny, Château-d'Eau, Châtelet, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.

Nouveau-Théâtre. — 3e concert Lamoureux, sous la direction de M. Chevillard. — Programme: 1re Symphonie en *si* bémol (Schumann). — *Eglogue* (Rabaud). — 2e Concerto pour piano (Brahms), par M. L. Diémer. — *Esquisses sur les steppes de l'Asie centrale* (Borodine). — Polonaise de *Struensée* (Meyerbeer).

Folies-Bergère, Nouveau-Cirque, Cirque d'Hiver, Scala, Olympia, la Cigale, spectacles divers.

SPECTACLES DU JEUDI 30 OCTOBRE

Opéra. Relâche. — Vendredi, 8 h., la Valkyrie.
Français. 8 h. 1/2. — Les Burgraves. — Le Couronnement.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — Pelléas et Mélisande.
Odéon. 8 h. 1/2. — Le Record. — M. le Directeur.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — La Course du flambeau.
Gymnase. 8 h. 1/2. Où est passée la maison? La Bascule.
Variétés. 8 h. 1/2. — Le suis-je? — Les Deux Ecoles.
Th. Sarah-Bernhardt. 8 h. »/». — L'Aiglon.
Porte-St-Martin. 8 h. »/». — La Maison du Baigneur.
Renaissance. 8 h. 3/4. — La Châtelaine.
Châtelet. 8 1/4. — Les Aventures du capitaine Corcoran.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Les Saltimbanques.
Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Une rage de dents. — Les Dupont.
Ambigu. 8 h. 1/2. — Amant de cœur.
Nouveautés. 9 h. — Loute.
Th. Antoine. 8 h. 3/4. — La Reprise. — L'Enquête. — L'Aventure.
Athénée. 8 h. 1/2. — 2228e Duval. — Mme Flirt.
Bouffes. 8 h. »/». — Le Cadeau d'Alain. — Miss Helyett.
Folies-Dram. 8 1/2. L'Hôtel Godet. Le Billet de logement.
Cluny. 8 h. 1/2. — Sans brevet. — La Lune de miel.
Déjazet. 8 h. 1/2. — Le Roman d'un notaire. — Les Trente Millions de Gladiator.
Château-d'Eau. 8 h. 1/2. — Dans la Grande-Roue. — Les Apaches de Paris.
Olympia. 8 h. 1/2. — Miss Bouton-d'Or.
Th. des Capucines. 9 1/4. Gémier (Daisy). Temps des croisées.
Mathurins. 9 1/4. Manœuvres de nuit. Quadrille. 2 Courtisan.
Fol.-Bergère. 8 h. 1/2. — Ada Colley. — Faust.
Boîte et Tr. Tabarin, 58, r. Pigalle. 9 1/2. Tél. 267-92. Fursy.
Casino de Paris. 8 h. 1/2. — Eh! hop! au Casino!
Nouv.-Cirque. 8 h. 1/2. — Joyeux nègres.
Cirq. d'Hiver. 8 h. 1/2. — Grandes luttes.
Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.
Cigale. 9 1/2. Tél. 407-60. — Froufrous et Guiottes rouges.
Pal. de Glace (Champs-Elysées). Patinage sur vraie glace.
Scala. Tél. 101-16. Polin. Paulette Darty. Mson de rendez-vous.
Mus. Grévin. Léon XIII. De Wet. Delarey. Jal lumineux.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.
Tour Eiffel. — Tous les jours de 10 h. du matin à la nuit.

SPECTACLES DU VENDREDI 31 OCTOBRE

Opéra. 8 h., la Valkyrie. — Samedi, relâche.
Français. 8 h. 1/2. — L'Eté de la Saint-Martin. — Mlle de la Seiglière.
Opéra-Com. 8 h. »/». — Carmen.

(Les autres spectacles comme jeudi)

SPORT

Le Cambridgeshire handicap (12,500 fr., 1,800 m.), couru hier à Newmarket, a été gagné par Ballantrae, à M. W.-C. Whitney (Watts), battant d'une encolure Saint-Maclou, au colonel Mac Calmont (M. Cannon), 2e. Les représentants des écuries françaises ont pris la 3e et la 4e place; Nabot, au comte de Bresson (Thompson), a fini à une tête de Saint-Maclou et était suivi lui-même de près par le poulain de M. Ephrussi, Alençon (J. Childs).

Ballantrae était à 9/4. Le lot comprenait vingt-quatre partants.

Après la course, le comte de Bresson a vendu à l'aimable Nabot à sir Blundell Maple.

Sceptre avait été présentée aux enchères, le matin, à Newmarket, mais elle a été retirée de la vente, la mise à prix de 24,550 guinées n'ayant pas été couverte.

Le roi d'Angleterre et le prince de Danemark assistaient à la réunion. — L. G.

LIBRAIRIE

LES MÉMOIRES DE KRUGER

L'éditeur Félix Juven, propriétaire exclusif du droit de traduction en français des *Mémoires de Krüger*, informe MM. les directeurs de journaux et périodiques qu'il se verra dans l'obligation de poursuivre toute reproduction ou traduction d'extraits de cet ouvrage non autorisée par lui.

Dr STRATZ

LA BEAUTÉ DE LA FEMME

Un beau vol. in-8°, de 337 pages, cartonné à l'anglaise.
180 reproductions photographiques d'après nature.
Prix: 20 fr. Gaultier, Magnier et Cie, éditeurs.

Ce magnifique ouvrage est une véritable encyclopédie des beautés féminines. Il sera le régal des amateurs et le guide sûr de toutes les femmes soucieuses de leurs charmes.

Il vient de paraître le premier numéro d'une curieuse publication mensuelle qui a pour titre l'**Acacia**. Cette revue, rédigée exclusivement par des francs-maçons, est destinée à être lue par des « profanes » comme par des « initiés ». Le premier article explique ce qu'est la franc-maçonnerie et quelle est son origine. Ensuite vient un article de M. Blatin sur la **Représentation proportionnelle**, puis un autre de M. Limousin, sur **Dieu et le libre arbitre**; enfin un autre de M. Vidal-Naquet, sur l'**Union générale** et le **Krach** de 1882. Le numéro se termine par une revue de la presse antimaçonnique. Bureaux, rue Beaunier, 44 (14e). Abonnement: 20 francs pour la France, 25 francs pour l'étranger; prix du numéro 2 francs.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CE QU'ON NE DIT PAS

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'"**Elixir de Virginie**", qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On a qu'à écrire 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco.

La saison de Vichy ne finit pour ainsi dire jamais. L'hiver venu, elle se poursuit dans les hôtels, dans les restaurants, dans les intérieurs, sous la forme de ces bouteilles au disque bleu qui ont popularisé jusqu'aux antipodes le nom des Célestins, de l'Hôpital et de la Grande-Grille. Ce n'est pas sans intention que nous rappelons le disque bleu, car c'est la marque essentielle de l'authenticité de ces eaux fameuses Vichy-Etat; il importe donc de bien vérifier sa présence sur toutes les bouteilles.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE du 23 au 30 octobre

Encaisse or	2.535.216.659	dim.	11.393.534
— argent	1.108.791.211	dim.	622.583
Portefeuille	651.701.148	aug.	111.827.169
Avances sur titres	439.149.476	dim.	20.582.729
Comptes courants partrs	434.775.174	aug.	43.448.602
Compte ct du Trésor	221.103.791	dim.	398.521
Billets en circulation	4.278.499.790	aug.	81.108.010
Bénéfices bruts des escomptes et intérêts divers pour la semaine			475.206
Dépenses			449.027

Bénéfices nets provisoires des dix-neuf premières semaines du deuxième semestre des quatre dernières années, tels qu'ils ressortent de la situation hebdomadaire:

	Bénéfices	Cours corresp.
Année 1899	6.652.534	4.250
— 1900	5.786.795	3.900
— 1901	4.092.903	3.815
— 1902	3.389.213	3.820

Recettes des chemins de fer

Lyon	— 280.000	— 3.67	Algér.	— 20.000	— 8.82
Est	+ 8.000	— ».30	Nord	— 652.000	— 12.82
Orléans	+ 129.000	».»»	Ouest	+ 6.000	+ ».94
Midi	+ 165.000	+ 6.27	Etat	+ 39.000	+ 3.52

BULLETIN COMMERCIAL

La Villette, 30 octobre. — Bestiaux. — Vente calme sur le gros bétail, les veaux et les moutons, mauvaise sur les porcs.

Espèces	Amenés.	Vendus.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes viande nette	Prix extrêmes poids vif
Bœufs.	1.729	1.668	» 71	» 54	» 35	» 32 à » 74	» 23 à » 42
Vaches	540	517	» 70	» 52	» 34	» 31 » 73	» 22 » 40
Taurx.	147	144	» 59	» 44	» 29	» 26 » 62	» 20 » 34
Veaux.	1.175	1.092	1 03	» 88	» 73	» 68 1 08	» 42 » 58
Moutons	14.807	12.938	» 93	» 78	» 63	» 58 » 98	» 36 » 54
Porcs	6.050	6.050	» 70	» 67	» 64	» 61 » 70	» 38 » 50

Rio, 29 octobre.

Cafés. — Recettes: 13.000 sacs. Marché soutenu. Stock: 667.000 sacs. Rio no 7, 4,625 reis, inchangé.
Change 12 1/16 ou 794 reis par franc, hausse 1/32.

Santos. 29 octobre.

Cafés. — Recettes: 41,000 sacs. Marché calme.
Good average: 4,500 reis, baisse 100. Stock: 1,612,000 sacs.

Bourse de commerce (Halle au blé) — 29 octobre

L'assistance est assez nombreuse, les offres sont plutôt fortes, mais les prix demandés sont fermes. Les affaires sont limitées, la meunerie continuant à s'approvisionner dans son rayon.

On tenait les blés du marché de Paris, par couches de 250 quintaux, 22 25 à 22 50; lots de 100 quintaux en sus 0.15 à 0 25.

Blés roux de choix, 22 à 22 25; bon en qualité, 21 75 à 22; ordinaires, 20 50 et 21 75; bigarrés, 21 90 à 21 55; blancs, 22 25 à 22 50 les 100 kil. rendus Paris.

A la fin, il est fait des blés roux très ordinaires de l'Oise manquant de siccité à 20 65 Paris; des blés roux ordinaires du Loiret à 21 50 Paris; des beaux blés roux de choix rendus usine Nord à 22 10.

Le seigle est très ferme à 16 fr. Orges brasserie, 16 50 à 17 fr.; mouture, 14 50 à 15 fr.; exotiques Algérie, 14 fr. à 14 50 c. a. f. Rouen; escourgeons, 14 50 à 15 fr. les 100 kil. gares départ.

Avoines indigènes: noires, 17 à 18 fr.; dito ordinaires, 16 50; grises, 15 75 à 16 fr.; blanches, 15 50; maïs exotique, 18 fr. à 18 50 les 100 kil.

Les légumes secs sont fermes:

Haricots flageolets chevriers, 130 à 140 fr.; dito blancs, 40 à 45 fr.; Soissons, 55 à 60 fr.; Liancourt, 50 fr.; gros pieds, 36 fr.; suisses blancs, 40 à 42 fr.; dito rouges, 34 à 36 fr.; cocos blancs, 40 à 42 fr.; dito rosés, 40 fr.; nains étrangers nouv. no 1, 30 à 32 fr.; dito no 2, 28 fr. lentilles, 26 à 40 fr.; pois verts, 26 à 34 fr.; pois cassés, 36 à 48 fr. les 100 kil.

La tendance est ferme sur les issues:

Gros son, 12 fr. à 12 50; son deux cases, 11 fr. à 11 50; son trois cases, 10 75 à 11 fr.; recoupettes, 10 50 à 11 fr.; remoulages ordinaires, 13 fr. à 15 fr.; dito blancs, 15 50 à 18 fr. les 100 kil.

Pommes de terre. — Les prix sont fermes, l'évaluation de la récolte étant déficitaire; les sortes plus ordinaires valent de 5 à 8 fr. moins cher que les cours cotés: saucisse rouge du Gâtinais, 62 à 67 fr.; de Pontoise, 59 à 64 fr.; Hollande, 73 à 80 fr.; ronde hâtive, 58 à 63 fr.; Strazeele, 52 à 57 fr.; Early rose, 52 à 57 fr.; Magnum bonum, 50 à 52 fr.; Imperator triée, 48 à 52 fr.; le tout aux 1,000 kilos gare Paris.

Imperator tout venant, pour la féculerie, 32 à 34 fr. les 1,000 kilos gare départ.

Fécules. — La cote officielle a été fixée à 30 fr. pour la fécule première et à 30 50 pour la fécule supérieure.

Suifs. — La cote officielle du suif frais à chandelles de la boucherie de Paris a été fixée hier à 73 fr., en hausse de 1 franc.

Suif province: 73 fr., en hausse de 1 franc.

La marchandise étant toujours très rare, le prix de 73 francs a été dépassé pour des petits lots.

On cote: 1er jus de mouton, 115 francs; pressé frais à bouche, 130 à 132 fr.; pressé à fabrique, 129 francs; au creton comestible, 90 fr.; margarine extra, 124 fr.; 1re, 118 fr.; ordinaire, 104 fr.; infér., 88 fr.

En produits fabriqués, on cote: stéarine saponification, 125 fr.; dito distillation, 115 fr. nominal; oléine saponification, 72 fr.; dito distillation, 65 fr. avec 2 francs de déport sur l'année prochaine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES
(Jugements du 29 octobre)

J. Bloc et Ce, couture, rue Clément-Marot, 5.
Villedieu, plumassier, 3, rue de la Fidélité.

EAU D'HOUBIGANT la plus appréciée pour la TOILETTE. HOUBIGANT, 19, Faub. Saint-Honoré.

Les GRANDS MAGASINS DU

Printemps

ont l'honneur de donner avis que l'Exposition spéciale des **ROBES** et **CONFECTIONS** ainsi que la grande Mise en Vente des **SOIERIES** et des **VELOURS** auront lieu

LUNDI 3 NOVEMBRE

BARCELONE Le **Grand Hôtel Colon** vient de s'ouvr., constr. avec le dern. luxe. Le plus grand et le plus bel hôtel d'Espag., au cent. de la ville. Equiv. aux 1ers hôtels de l'Europe. Etab. av. le dern. conf. des temps modern. Cham. av. pens. dep. 15 ptas (cuis. cosmopol.). Téléph. et lavab. av. eau directe à diff. temp. dans ttes les cham. Cab. de lect. et de musiq. Biblioth., cham. noire, mach. à écr., interp., etc.

LA CONSTIPATION ET LES CONGESTIONS qui en résultent sont rapidement guéries sans retour par les **GRAINS de VALS** à la dose de 1 ou 2 le soir avant dîner.
2 fr. 50 le fl. de 50 — 1 fr. 50 le 1/2 fl. de 25, ttes phies.

L. LEGRAND ORIZA-LACTÉ Blanchit et Satine la Peau. — 11 — Place de la Madeleine

AMBRE ROYAL Nouveau Parfum extra-fin. VIOLET, 29, Bd Italiens, Paris.

FEUILLETON DU Temps
DU 31 OCTOBRE 1902

LA MUSIQUE

A propos de l'Africaine. — Concerts au Nouveau-Théâtre et au Châtelet. — Mme Caron, professeur au Conservatoire.

L'Académie nationale de musique, qui, le printemps dernier, avait repris l'*Africaine* à petit bruit, vient de la représenter avec plus d'apparat. Je vous avais parlé de la reprise en peu de mots: des objets d'une actualité impérieuse m'invitaient alors à cette brièveté. L'occasion m'offre aujourd'hui plus de loisir; il vaut la peine d'en profiter. Peut-être n'apercevez-vous guère l'utilité de considérer longuement l'*Africaine*: vous êtes d'avis que c'est un objet négligeable. Mais d'abord tout le monde n'en juge pas ainsi que vous: il est toujours un public pour les ouvrages de cette sorte. Et quand même ce public se réduirait à rien, quand même la foule unanime se rangerait à votre sentiment, il resterait une personne pour faire exception, et pour soutenir le parti contraire: une personne considérable, dont l'opinion a force de loi. Cette personne est l'Etat français. Lorsque l'incendie détruisit les décors de l'*Africaine*, l'Etat inscrivit au cahier des charges l'obligation de les refaire, et de remettre l'œuvre au répertoire. Voilà le fait, le fait saugrenu, le fait scandaleux qui m'excuse de traiter un moment l'*Africaine* comme si l'*Africaine* existait encore.

Elle n'existe plus. Elle n'a jamais eu d'existence réelle. Quelqu'un en doute-t-il? qu'il aille y voir par lui-même: s'il laisse à la porte tout préjugé et toute routine de vénération, s'il écoute en toute conscience et en toute sincérité, il ne doutera plus. L'*Africaine* est en vérité une chose extravagante. Cela passe l'attente et l'imagination. Je ne parle pas du livret, de cet écœurant mélange de tout ce qu'il y eut de plus faux, de plus fade et de plus niais, voilà un demi-siècle, dans un romantisme embourgeoisé et un exotisme à l'usage des fabricants de pendules; pourtant, le seul choix d'un tel livret définit la nature poétique d'un artiste. Mais la partition est un étonnant assemblage de pensées médiocres et de formes triviales, un modèle de ridicule, de laideur et de bassesse, un exemple achevé des défauts les plus vils, que ne rachète jamais l'ambition de quelque qualité un peu haute. Tout cela est rendu plus répugnant encore par une préméditation et un artifice manifestes: cette vulgarité n'est pas naïve, naturelle, spontanée, débordante comme chez les Italiens: elle est froidement, patiemment, industrieusement calculée pour complaire aux plus déplorables goûts des étranges dilettantes de 1860. Et l'on ne sait qui préférer, du public à qui il fallait une telle mixture, ou du musicien qui avait le courage de la lui cuisiner. Pensez-vous que j'exagère? Revoyez la partition. Cherchez-y une idée musicale, de quelque sorte qu'elle soit, mélodique, harmonique ou rythmique, qui ait une ombre de beauté, un air de noblesse, ou seulement de distinction. Les seize mesures d'orchestre, les seize fameuses mesures qui précèdent la scène du mancenillier? Ecoutez-la, cette pauvre phrase gonflée et creuse: est-il banalité plus pitoyable que celle de cet unisson, de ce prétendu « effet d'orchestre »? Quelle merveilleuse, quelle sereine ignorance de toute la musique classique était celle de nos pères, qui voyaient dans une disposition si commune une invention originale et un coup de génie! La scène même du mancenillier? Entendez les étonnantes petites choses que babille Sélika en son délire: *Un cygne au doux ramage*, et dites si l'on peut concevoir inspiration plus indigente et plus indécente à la fois que ce médiocre fredon d'opérette? A peine si de loin en loin un fragment de récit apparaît tolérable; mais combien la déclamation en est vaine, superficielle, tout ensemble pompeuse et faible, si on la compare à la moindre page de déclamation d'un Gluck ou d'un Rameau! Et je n'ai parlé encore que d'une scène, qui sans doute est la moins mauvaise de l'opéra. Mais le reste! Mais la berceuse du deuxième acte! Mais la chanson d'Adamastor! Et tous les airs de Vasco! Et tous les airs d'Inès! Quel insolent étalage de platitudes et de vulgarités, de mélodies éculées, d'harmonies d'orphéon, de rythmes de fanfare municipale! Et cela n'en finit plus. Il y en a pendant des heures, et c'est toujours aussi pauvre, aussi vulgaire: la technique et l'inspiration se valent; aucune partition, ni la *Favorite*, ni les *Puritains*, ni *Lucie*, ni la *Somnambule*, n'est aussi vide de musique que celle-là.

Si du moins, à défaut de musique véritable, il y avait du drame! Mais le musicien dramatique, dans l'*Africaine*, vaut le musicien tout court. Le caractère le plus frappant et le plus constant de cette pièce, écrite par un « homme de théâtre », c'est la disconvenance perpétuelle et prodigieusement comique de l'action et de la musique, c'est l'opiniâtreté de l'orchestre et des personnages à jouer ou à chanter, dans les situations les plus graves, des choses désopilantes, à dire: « Nous sommes perdus », sur des airs de café-concert, et « Qu'on le livre au bourreau » sur des rythmes de bal public. Vous supposez encore qu'il y a un peu d'excès dans cette opinion? Relisez la page où don Alvar, le généreux don Alvar, vient dire au farouche don Pédro: « Le pilote inconnu qui vous guide est un traître. De trois vaisseaux par vous commandés, l'un a déjà sombré, le second sur des mers se brisa... » Ce sont propos sérieux; convenez qu'il n'y a pas là le moindre mot pour rire. Mais la musique n'en a cure: elle rit comme une petite folle; l'orchestre le plus pimpant, l'accompagnement le plus hilare soulignent ces paroles sinistres. L'effet est irrésistible. Don Pedro est plus réjouissant encore. Ce sombre personnage n'ouvre jamais la bouche que pour menacer et pour rugir. Mais, par un heureux contraste, il ne menace et ne rugit qu'en musique de danse. C'est tantôt une valse et tantôt une polka; c'est de la danse toujours. La *Périchole* ni la *Grande Duchesse* n'ont rien de comparable: « on ne va pas plus loin dans le grotesque involontaire », disait Flaubert de je ne sais qui. Les autres personnages sont à l'avenant. Et devant tous les airs, entre tous les couplets, quelles ritournelles abrutissantes. Jamais quadrille n'en eut de plus gaies. Et, pour fortifier encore le comique de ces inspirations, quel orchestre! quels cuivres! Il n'est pas de cirque où ils éclatent avec plus d'incongruité. On se croirait dans une baraque foraine: c'est de l'art pour chevaux de bois. Qu'on ait pu si longtemps prendre cette musique et ce musicien au sérieux, le mettre au rang de Gluck, de Mozart, de Weber, de Rossini, voilà qui paraîtra éternellement impénétrable aux générations des hommes. Cette musique n'est point du tout grande par sa qualité: c'est une grande quantité de petite musique, de musique d'opérette ordinairement. Et ce n'est pas de Mozart, de Weber, ni de Rossini que Meyerbeer pourrait être le rival, c'est d'Offenbach. Sans doute, Offenbach est moins drôle: c'est une infériorité; mais il est plus musicien: l'équilibre est ainsi rétabli. Ne croyez pas que ce soit plaisanterie: la musicalité de l'*Africaine* est plus pauvre que celle de la *Belle Hélène*. Et la *Belle Hélène* est ce qu'elle doit être; l'*Africaine* ne l'est pas. Elle n'a rien pour elle. Elle n'a pas cette force dramatique vulgaire, mais évidente, qu'on trouve au quatrième acte des *Huguenots*, à l'acte de l'église dans le *Prophète*. Elle n'a aucune beauté de forme, aucune émotion profonde, aucune sincérité. Elle n'est rien qu'artifice et rien que convention. Et nulle partition, autant que celle-là, ne fait comprendre et ne justifie la sorte particulière d'aversion qu'inspira Meyerbeer aux grands musiciens qui furent ses contemporains, le dégoût et la répugnance d'un Schumann et d'un Wagner.

Telle est l'œuvre qu'on a jugé nécessaire de replacer à l'Opéra. Il serait injuste d'en faire grief à M. Gailhard. Il se peut bien qu'il ait pour l'*Africaine* quelque inclination, et qu'il l'ait reprise sans déplaisir. Mais l'initiative ne lui appartient pas; et la responsabilité non plus. C'est l'Etat qui a voulu que les décors de l'*Africaine* fussent refaits, et que la pièce reparût sur la scène. L'Académie nationale de musique avait déjà dans son répertoire les *Huguenots* et le *Prophète*. C'était faire à Meyerbeer la part assez large; l'*Africaine* est de trop. L'Etat croit-il vraiment que la place de Meyerbeer dans la musique soit pareille à celle qu'on lui donne au théâtre? Croit-il qu'un Gluck n'a pas jeté sur l'Opéra français une autre gloire, plus éclatante et plus durable? Ignore-t-il qu'un poète tel que Weber tient, dans l'histoire du drame lyrique, un autre rang que cet adroit industriel? Pourquoi s'intéresse-t-il à Meyerbeer seul, et non à Weber ni à Gluck? Puisqu'il a le pouvoir d'imposer à l'Opéra des pièces par le moyen du cahier des charges, pourquoi en use-t-il avec un aveuglement aussi coupable? Quoi? La fortune bienfaisante avait condamné l'*Africaine*; les flammes, les justes, subtiles et puissantes flammes l'avaient dévorée. Et l'Etat restaure ce qu'elles ont détruit! Quel est le ministre, quel est le directeur des beaux-arts qui commirent cet acte sacrilège? Je ne sais, et leur nom m'importe guère: je ne vais pas, quoiqu'ils le méritent, jusqu'à réclamer qu'on les mette en accusation pour avoir dilapidé les deniers publics. Mais il importe que leur exemple ne soit pas suivi et qu'un autre ministre, un autre directeur des beaux-arts ne s'avisent pas de nous restituer un jour quelque *Charles VI* ou quelque *Reine de Chypre*; tout est possible. Les ressources et le labeur que l'on dépense de la sorte seraient mieux employés à toute autre chose qu'au vain effort de ressusciter une telle forme d'art. C'est chose morte, et les vers y sont.

Le personnage de Sélika est le premier dans lequel Mlle Bréval parut naguère sur la scène de l'Opéra; les qualités qu'elle y révéla commencèrent sa renommée. Elle a gardé ces qualités naturelles, enrichies et fortifiées de tous les talents acquis depuis le temps de ses débuts; elle chante avec un art achevé les vocalises de l'air du Sommeil, qui pourtant sembleraient convenir à une chanteuse légère plutôt qu'à une tragédienne lyrique. Et elle accomplit ce prodige: rendre, à force d'accent dans le geste et dans la voix, Sélika émouvante et vivante... C'est à merveille. Mais on ne peut s'empêcher de songer qu'il est extravagant, lorsqu'un théâtre possède une artiste faite pour exprimer la sensibilité, la passion et la vie qui sont dans les créations des maîtres, de lui donner à traduire des personnages inanimés et des œuvres défuntes. On ne nous fait pas entendre *Alceste*, ou *Armide*. Et cependant une Armide et une Alceste sont là. Mais on représente l'*Africaine*... M. Affre et M. Noté n'invitent pas à des regrets pareils. Ils s'accordent avec leurs personnages; ils ne les dépassent pas; ils sont comme chez eux dans la musique de Meyerbeer, qu'ils chantent d'ailleurs fort bien, avec d'excellentes voix. La mise en scène est ce qu'elle a coutume d'être à l'Opéra, formidable et quelconque. Et l'énorme enfantillage du vaisseau qui « tourne au Nord » a comme à l'ordinaire, enchanté le public.

Les concerts. — Au Châtelet, M. Colonne, poursuivant l'exécution des symphonies de Brahms, a interprété la deuxième, en *ré* majeur. Elle est moins vaste, moins massive, moins accablante que la première; et les admirateurs de Brahms y trouvent une poésie féerique, l'esprit le plus léger et le plus délicat. Je leur envie leur plaisir. Mais je ne puis trouver d'esprit ni de légèreté dans la symphonie en *ré* majeur; et sa poésie « féerique » me paraît une bonne petite sentimentalité de romance allemande. Les thèmes ont peu de substance, et leur caractère n'est pas toujours vraiment symphonique; comme d'ordinaire chez Brahms, leur rythme manque de vivacité, de netteté, de force, reste mou et empâté. Et les développements sont encombrés de formules. Je conviens d'ailleurs que la deuxième symphonie est plus tolérable que la première, et qu'en divers passages, dans l'*adagio* et le *scherzo* en particulier, elle a de l'agrément. Mais cela ne tient pas à sa valeur absolue: c'est simplement que, par ses proportions et son inspiration même, elle s'accorde mieux avec les facultés de Brahms, charmant compositeur de danses populaires, assez heureux compositeur de *lieder*, qui devenait de plus en plus médiocre, insuffisant et fastidieux, à mesure que ses ambitions s'enflaient et qu'il voulait forcer sa nature. Des hommes qui lui étaient très supérieurs, comme Schubert, ont aussi montré plus de génie dans les petites choses que dans les grandes. Mais ils ont mieux connu leur véritable aptitude. Le malheur de Brahms, c'est que, poussé par les Hanslick et leurs pareils, par tout ce que l'Allemagne comptait de Beckmesser acharnés contre Wagner, il a passé sa vie entière à vouloir de grenouille devenir bœuf: son œuvre en meurt... Après la symphonie en *ré* majeur, on a entendu deux pièces pour chant et orchestre, de M. Trémisot, qui étaient exécutées pour la première fois. Elles sont d'une assez agréable banalité. Gounod n'est pas étranger à leur inspiration mélodique, et quelques recherches dans l'accompagnement harmonique et l'orchestre trahissent l'influence de M. Fauré, qui fut le maître de M. Trémisot... Chez M. Chevillard, on donnait l'*Or du Rhin*. Que vous en dirais-je, que je ne vous aie dit naguère? J'étais curieux de savoir si mon sentiment avait changé; il est resté le même. Comme autrefois, les deux seuls passages qui me semblent supportables au concert sont le premier tableau, que la description lyrique occupe presque tout entier, et la fin du dernier. Le reste m'accable d'un morne ennui. Le *Rheingold*, d'ailleurs, m'accable plus qu'aucune autre œuvre wagnérienne, entendue dans des conditions pareilles. Car le *Rheingold* est, de tous les drames de Wagner, celui où la matière musicale est la plus mince, la plus sèche, la plus pauvre; c'est celui aussi où apparaît le plus désagréablement la puérilité du *leit-motiv* employé mécaniquement, du *leit-motiv* montrant les personnages, désignant les accessoires, décrivant les gestes, du *leitmotiv* tendant vers la musique de pantomime. Mais je vous ai déjà dit toutes ces choses. L'exécution a été, pour l'orchestre, d'une souplesse et d'une précision parfaite; beaucoup moins satisfaisante pour les chanteurs, hormis pour M. Bagès, qui dit le rôle de Loge avec une aisance et une exactitude remarquable.

Un professeur de chant au Conservatoire avait donné sa démission: Mme Caron le remplace. On fait à ce choix des objections diverses; les unes s'adressent au sexe, les autres à la personne du nouveau professeur. Ni celles-ci ni celles-là ne me semblent fondées. Il y a aucune inégalité entre le talent d'une cantatrice et celui d'un chanteur, non plus qu'entre la science du chant chez l'un et chez l'autre; pourquoi donc une femme ne serait-elle pas admise à professer ce qu'elle sait aussi bien que les hommes? Parce qu'elle manquera, dit-on, d'autorité. Je serais surpris que l'autorité fît défaut à Mme Caron. Si d'ailleurs un élève, ayant vu et entendu Mme Caron dans *Iphigénie*, se sentait pour son autorité moins de respect que pour celle de M. Tel ou Tel, incapable de chanter décemment les troisièmes rôles sur une scène de province, il faudrait désespérer de l'avenir lyrique de cet élève, et l'inviter à choisir une autre carrière. On allègue encore que, si Mme Caron est une grande artiste, elle est aussi une artiste d'une sorte exceptionnelle, et qu'elle n'est peut-être pas apte à enseigner l'art du chant proprement dit. J'ignore si cette manière de génie qu'a Mme Caron est communicable en effet; je crains fort que non. J'ignore pareillement si elle a de l'art du chant une science profonde, et une aptitude éminente à l'enseignement. Mais, tout de même, elle sait aussi bien chanter, et saura aussi bien enseigner que ses collègues du Conservatoire, lesquels ont prouvé jadis, par eux-mêmes, qu'ils chantaient mal, et prouvent maintenant chaque année, par leurs élèves, qu'ils sont incapables d'enseigner quoi que ce soit. Enfin Mme Caron, grâce à son exemple et à la nature même de son talent, introduira au Conservatoire une image et une idée de l'art lyrique singulièrement plus pures et plus nobles que celles qu'on y rencontre communément. Et, par là encore, le choix qu'on vient de faire d'elle mérite d'être approuvé.

PIERRE LALO.

P.-S. — J'ai reçu, touchant les programmes des concerts, une lettre fort intéressante de M. Chevillard. J'y répondrai dans mon prochain feuilleton.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France